

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2022.06.40 Du 6 décembre 2022				
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 30 novembre 2022, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.					
<p style="text-align: center;">VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD</p> <p style="text-align: center;">La Celle Saint-Cloud </p>	<p>Objet : Attribution d'une subvention à une association du secteur social pour l'année 2022 (aumônerie des jeunes)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;"> <p>Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20221206-DEL2022-06-40-DE. Date de télétransmission : 14/12/2022 Date de réception préfecture : 14/12/2022</p> </div>					
SECRETARE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales,					
EN EXERCICE : 35 PRESENTS : 28 POUVOIRS : 5 VOTANTS : 33	Vu l'avis favorable des membres de la commission Vie Sociale – Jeunesse – Famille réunie le mercredi 23 novembre 2022,					
POUR : 31 ABSTENTIONS : 2	Considérant la volonté municipale de s'associer à la réussite d'initiatives citoyennes et bénévoles menées dans les différents secteurs de la vie de la Commune,					
PRESENTS <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE	Considérant la demande de subvention de l'Association « Aumônerie des Jeunes » pour organiser des activités socio-éducatives (projets collectifs, rencontres, événements) auprès de plus de 80 jeunes cellois,					
<u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Abstentions : 2- M.P. DELAIGUE, O. BLANCHARD					
<u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Vincent POUYET Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Olivier GONZALEZ Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH	DECIDE :					
ABSENTS EXCUSES : PIERRE QUIGNON-FLEURET OLIVIER GONZALEZ	D'attribuer la subvention suivante pour l'année 2022 à l'Association « Aumônerie des Jeunes » :					
	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Nom de l'Association</th> <th>Proposition 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Association « Aumônerie des Jeunes »</td> <td>550 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.</i></p>		Nom de l'Association	Proposition 2022	Association « Aumônerie des Jeunes »	550 €
Nom de l'Association	Proposition 2022					
Association « Aumônerie des Jeunes »	550 €					
	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Acte rendu exécutoire en vertu de son Dépôt en Préfecture le 16/12/22 et de sa publication le 16/12/22</p> <p style="text-align: center;">Le Maire Par déléguation</p> <p style="text-align: center;"> Aude BELLOIR Directrice Pôle Relations aux Citoyens</p> </div>	<p>Pour extrait conforme au registre Le Maire,</p> <p style="text-align: center;"> Olivier DELAPORTE</p>				

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : FRANÇOISE ALBOUY A VALERIE LABORDE NATHALIE PEYRON A SOPHIE TRINIAC JULIETTE DECAUDIN A SYLVIE D'ESTEVE CARMEN OJEDA-COLLET A JEAN- FRANÇOIS BARATON STEPHANE MICHEL A JEAN-FRANÇOIS THOMAS	
---	--